

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

**Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :**

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	46	100 %
Conformité physico-chimique	46	100 %

#### Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	<b>50 mg/l</b>	<b>0,1µg/l par molécule</b>	<b>COT : 2 mg/l</b>
UDI Paimpont – Etang Bleu (Iffendic, Monterfil, Paimpont, St Malon/Mel, St Péran et Treffendel)	10,2 [6,7 – 12,8]	< seuil de détection	Max 0,6 mg/l
UDI Paimpont – Le Tertre (Baulon, Campel, Louthehel, Maure de Bretagne, Maxent, Paimpont, Plélan le Grand et St Thuria)	11,1 [6,7 – 14,4]	Traces	0,7 [0,5 – 0,9]
UDI Paimpont – La Chapiniais (Baulon, Goven et Lassy)	18,5 [6,2 – 37,6]	< seuil de détection	Max 0,8 mg/l
UDI Monterfil (Monterfil)	3,4 [2,7 – 5,0]	< seuil de détection	Max 0,2 mg/l

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et les résultats sont compris entre 5,4 et 45,4µg/l sur les unités de distribution du secteur du SM Eau de la Forêt de Paimpont